

.....
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
.....

Abidjan, le 27 SEP. 2018

CIRCULAIRE N° 1957 /SEPMBPE/DGD DU 27 SEP. 2018

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes est étendue à la société **IMAOU TRANSIT INTERNATIONAL** enregistrée au Sydam world sous le n° **00119 E**.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté d'application y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- SEPMBPE/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- Toutes Directions Douanes

P. /Le Directeur Général
P.I. /Le Directeur Général Adjoint



Col. AMADOU-Coulibaly.